



[EAC] Concevez vos projets 2026-27 et faites les financer par la DAAC et la DRAC

publié le 24/05/2026

L'appel à projets EAC est lancé. Participez sans tarder.

Descriptif :

Chaque année la DAAC et la DRAC proposent aux établissements par concevoir des projets d'EAC et de recevoir, pour les réaliser, une subvention pouvant atteindre 70% du coût total du projet. Les enseignant.e.s sont invité.e.s à déposer leurs projets avant le 15 juin 2026 sur ADAGE.

o De quoi s'agit-il ?

Cette année plusieurs dispositifs sont proposés afin d'offrir une diversité de formats afin de répondre aux besoins des élèves selon les priorités pédagogiques des enseignant.e.s et les politiques d'EAC d'établissement.

Les enseignant.e.s porteurs et porteuses de projets sont invités à se référer au cahier des charges propre à chacun de ces dispositifs pour en connaître les modalités précises et les critères de mise en œuvre.

o LES PROJETS FÉDÉRATEURS

Le projet fédérateur d'établissement dans le second degré rassemble plusieurs groupes d'élèves autour d'une thématique artistique ou culturelle commune. Il favorise les échanges, les rencontres et la mise en partage des réalisations à l'échelle d'un territoire. Le projet est à l'initiative de l'équipe enseignante et mobilise **entre 60 et 80 heures d'interventions artistiques et culturelles, réparties à raison de 15 à 30 heures par classe**. Le projet s'inscrit dans une dynamique collective et vise un rayonnement à l'échelle de l'établissement, voire du territoire de proximité. Il s'adresse prioritairement aux lycées technologiques ou professionnels, aux établissements spécialisés (micro-lycées, EREA...) ainsi qu'aux collèges et lycées situés en quartier prioritaire de la politique de la ville ou en territoire rural. **Il fédère plusieurs classes au sein d'un même établissement ou associe différentes classes ou groupes d'élèves issus de structures partenaires d'un même territoire.**

o LES RÉSIDENCES DE TERRITOIRE

La résidence ECLAIRCIE est portée par un établissement du 2nd degré. Elle comporte **entre 70 et 90 heures de présence artistique et culturelle** orientée sur la pratique des élèves, en immersion dans l'établissement porteur, en lien avec d'autres établissements scolaires et structures non éducatives (écoles, CSC, EHPAD, IME, ALSH, école de la 2ème chance...). **La DRAC et le Rectorat accompagnent les établissements scolaires dans la construction de la résidence ECLAIRCIE, en proposant une liste d'artistes** ayant répondu à un appel à candidature pour proposer un préprojet de résidence.

o CALENDRIER

Projet fédérateur en établissement

- 20 mai 2026 : ouverture du dépôt des dossiers de candidature sur ADAGE
- 19 juin 2026, 23h59 (heure de Paris) : date limite de dépôt des dossiers sur ADAGE
- Fin juin-début juillet 2026 : commissions DRAC – Rectorat
- Courant juillet : information aux établissements des décisions de la commission.

Résidence ECLAIRCIE

- **Du 28 avril au 24 mai 2026** : appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des lieux culturels et artistes ;
- **20 mai 2026** : publication de l'appel à projet DRAC-DAAC pour les projets EAC par les services du Rectorat sur ADAGE ;
- **27 mai 2026** : envoi par mail aux établissements de la liste des propositions artistiques présélectionnées après AMI ;
- **09 juin 2026** : l'établissement scolaire et l'équipe projet font part par mail de 3 choix (par ordre de préférence) parmi les propositions artistiques proposées.
- **10 juin 2026** : Le partenaire culturel / artistique est confirmé à l'école ou à l'établissement scolaire et participe à l'élaboration du projet ECLAIRCIE en vue du dépôt du dossier dans Adage ;
- **Juin-septembre** : finalisation du projet ;
- **Jusqu'au 16 septembre 2026 à 23h59** : l'établissement scolaire et le lieu culturel/artiste partenaire déposent dans Adage le projet définitif avec actualisation budgétaire ;
- **18 septembre 2026** : commission DRAC-DAAC pour valider les projets.






○ WEBINAIRE

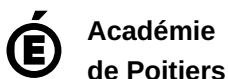
Un webinaire de coordination ECLAIRCIE sera proposé par la DRAC et le Rectorat aux établissements porteurs d'une résidence, aux lieux culturels partenaires et aux artistes intervenants, le 22 juin 2026 à 16h30, pour préciser les attendus et répondre aux questions pour la construction du projet qui sera déposé dans Adage. Le lien pour la résidence sera communiqué le 10 juin.

Être accompagné dans la rédaction du projet et la phase de candidature

Si vous souhaitez être accompagné pour concevoir et mettre en oeuvre un projet d'EAC l'année scolaire prochaine (projet fédérateur, Résidence Eclaircie ou tout autre projet), vous pouvez contacter Grégoire Bienvenu, enseignant et conseiller Arts Plastiques à la DAAC : daac.artsplastiques@ac-poitiers.fr

○ DOCUMENTS UTILES

-  [Présentation des dispositifs](#) (PDF de 172.8 ko)  [Cahier des charges - Projets fédérateurs](#) (PDF de 633.1 ko)
-  [Cahier des charges - Résidence Eclaircie](#) (PDF de 262.8 ko)
-  [Canevas pour rédiger un projet fédérateur](#) (Word de 105.8 ko)
-  [Canevas pour rédiger un projet de résidence Eclaircie](#) (Word de 105.4 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.